

64 ans, c'est toujours et encore NON !

Cela fait des mois que le gouvernement nous abreuve d'informations pour justifier cette nouvelle réforme de retraite et essaie de nous faire entendre qu'il n'est pas possible de faire autrement.

Cette réforme est injuste et brutale tout comme l'ont été les précédentes.

8 réformes de retraite qui demandent à chaque fois aux travailleurs de faire plus d'effort pour assurer l'équilibre financier des retraites.

La fameuse espérance de vie, contrairement à ce que fait croire le gouvernement n'augmente plus vraiment depuis 2014 d'autant plus que l'espérance de vie en bonne santé diminue. Le temps passé à la retraite diminue, aussi, sensiblement.

Non, nous n'arriverons pas à une espérance de vie de 120 ans ! Quel regret, pas d'âge légal à 100 ans ! Mais c'est l'arbre qui cache la forêt, la véritable motivation est bien le désengagement programmé et progressif des employeurs au financement des retraites...

Concernant la pénibilité, la **CGT** s'était opposée au C2P dans la Fonction Publique qui supprimait le service actif à 80% des fonctionnaires qui pouvaient en bénéficier.

Pour autant, l'État employeur déclare plus d'agents en inaptitude à toute fonction et les place en retraite anticipée pour invalidité au lieu de faire le nécessaire pour les réorienter professionnellement. C'est pratique !

Les femmes seront, encore, les plus impactées par cette réforme. 40% d'entre-elles partent avec une carrière incomplète et 30% des femmes travaillent à temps partiel.

Leurs pensions de retraites sont inférieures de 42% par rapport à celles des hommes.

Les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes.

Une femme sur 5 attend 67 ans pour annuler la décote, pour un homme sur 12.

La réforme proposée ne règle en rien ces situations ... elle est où l'avancée ?

La **CGT** revendique entre autre :

- Un départ à la retraite à 60 ans à taux plein ;
- La prise en compte des périodes d'études après 18 ans, celles-ci doivent être validées par une cotisation forfaitaire (comme la cotisation assurance maladie des étudiants) ainsi que des périodes de première recherche d'emploi, validation dès l'inscription à Pôle emploi. Ceci doit permettre à la grande majorité des salariés du public, comme du privé, d'obtenir une retraite complète à 60 ans avec un total de 42 annuités cotisées ;
- Un départ anticipé à 55 ans pour ceux qui exercent un métier pénible ;
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes/hommes améliorant la retraite des femmes.

Les cotisations retraites ne sont pas des dettes ! Mais bien un droit dont les comptes sont incontestablement équilibrés et pourtant, par les temps qui courent, ces cotisations sont considérées à tort sur les lignes comptables comme des charges

Montreuil, le 14 mars 2023

Faisons du 15 mars une nouvelle journée de grève et de manifestation